



VILLE D'ANDENNE



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande en date du 8 courant, par laquelle le sieur Marcel Forthomme-Soleil, negociant en chaussures, en cette Ville, sollicite l'autorisation d'installer dans son atelier sis rue du Commerce, deux moteurs electriques de la force de UN HP et de 1/4 HP, destines a actionner des machines à chaussures;

Vu les Arrêtes Royaux du 15 mai 1923;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 28 février 1930 entre 17 et 18 heures.

14 16

Andenne, le 12 fevrier 1930.

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

